



# STRATÉGIES PATRIMONIALES

## Fonds en euros : un rendement réel entamé par les frais

Le rendement des fonds en euros, pilier de l'assurance-vie, est grignoté par de multiples frais et par les prélèvements sociaux.

**L**es fonds en euros séduisent les Français depuis près de cinquante ans. Délaissés durant la période de taux d'intérêt historiquement bas, ils sont de nouveau boostés

par la hausse des taux d'intérêt, les promotions des assureurs et la baisse du taux du Livret A. Toutefois, le rendement annoncé du fonds en euros ne correspond pas forcément à son rendement réel. Des frais et

d'autres paramètres, tels que les prélèvements sociaux et l'inflation, diminuent le rendement réel des fonds en euros. **Sophie Sebirot**



## LES DOSSIERS

Après une période de désamour liée à des taux historiquement bas et un faible rendement peu propice à l'épargne, le fonds en euros, pilier de l'assurance-vie depuis près de 50 ans, séduit de nouveau. La remontée des taux d'intérêt depuis 2022 a permis à ces fonds garantis de reprendre des couleurs. Leur rendement moyen a atteint 2,60 % en 2024, selon l'ACPR.

Par ailleurs, afin d'attirer de nouveaux versements mais aussi de nouveaux épargnants sur l'assurance-vie, les assureurs ont lancé des campagnes de promotion. « Les opérations de promotion sur les versements effectués par une grande partie des assureurs tout au long de l'année 2025 et le rendement plus attractif du fonds en euros ne sont pas étrangers à la bonne forme de l'assurance-vie en général et du fonds en euros en particulier à l'heure actuelle », commente Gilles Belloir, directeur général du courtier en ligne Placement-direct.fr, lequel ajoute que certaines promotions « se poursuivront éventuellement en 2026 ».

Ainsi, le groupe mutualiste Garance a annoncé début janvier le rendement 2025 de son support 100% fonds en euros à 3,50 %, mais aussi des bonus à venir tels que l'application des frais sur versement à 0 % et la mise en place d'un abondement sur les versements pouvant atteindre jusqu'à 3 500 € au premier trimestre 2026. Par ailleurs, la baisse du taux du Livret A, qui devrait encore s'accroître en février prochain, favorise les placements en

assurance-vie plus rentables. Pour autant, entre le taux de rendement du fonds en euros traditionnellement annoncé à cette période de l'année et son rendement réel, il existe une marge plus ou moins importante, selon les frais prélevés par les assureurs et d'autres éléments.

### UN CERCLE VERTUEUX

Les fonds en euros séduisent de nouveau, en raison de la hausse des taux d'intérêt, qui a rendu les opportunités sur les placements obligataires meilleures. Les obligations récentes sont en effet plus rémunératrices que les anciennes. Or, les fonds en euros sont composés à 80% d'obligations d'État ou d'entreprises. La hausse du rendement des nouvelles obligations entraîne donc mécaniquement celui des fonds en euros. « Notre fonds en euros a enregistré un rendement élevé l'an passé car il a été créé en 2023 sur la base d'obligations récentes », souligne Olivier Sanson, directeur général d'Ampli Mutuelle, qui a affiché un rendement de 3,50 % en 2024. « Actuellement, les assureurs cherchent à collecter afin de pouvoir investir dans de nouvelles obligations plus rémunératrices et offrent des promotions sur les nouveaux versements. C'est le cas de la MIF, qui propose un bonus sans conditions », fait valoir Olivier Sentis, son directeur général. Selon ce dernier, « nous assistons désormais à un cercle vertueux. Les versements sur les contrats



d'assurance-vie, en nette augmentation à la MIF, permettent d'investir dans des obligations plus récentes et plus rémunératrices. Les épargnants bénéficient ainsi d'un placement peu risqué et d'un taux plus élevé. »

Des bonifications sont mises en place chez de nombreux autres assureurs. « Les offres commerciales en cours récompensent les nouveaux versements des assurés permettent aux assureurs d'acheter de nouvelles obligations qui rapportent davantage et augmentent à terme leur rendement », confie Franklin Morin, directeur des investissements Nalo, fintech qui pro-

pose une assurance-vie en ETF (ou « fonds indiciels », voir encadré).

### UN RENDEMENT RÉEL PLUS FAIBLE

Le rendement moyen des fonds en euros en 2025 devrait être proche de celui de 2024, à savoir 2,60 %. Toutefois, selon la formule consacrée, le rendement annoncé l'est toujours net de frais de gestion, mais brut des prélèvements sociaux (17,2 %). Le rendement réel du fonds en euros devra donc être diminué d'autant. Il peut aussi être affecté par divers frais, comme ceux facturés lors de la souscription ou de versements. « Depuis quelques années, le fonds en euros est redevenu un placement très intéressant. Pour bien comprendre son rendement réel, il est important de connaître sa composition », insiste Olivier Sanson.

Vérifier les obligations, ►

“  
La hausse du rendement des obligations entraîne mécaniquement celle des fonds en euros.

le pourcentage d'actions qui le compose et frais imputés peut être utile. « Garance prend des frais de gestion de 0,6 %, qui sont identiques pour les fonds en euros et les UC. Les frais de transaction sont inclus dans les rendements bruts et représentent une part infime de ces derniers, à savoir 0,04% », souligne Guillaume Derrien, responsable des investissements de l'assureur mutualiste. « Pour calculer le rendement réel des fonds en euros, il est important de comparer les frais des différentes assurances-vie, notamment les frais sur versement mais aussi les frais sur encours et de savoir si l'assureur a recours à un intermédiaire qui prendra sa commission. Cela permettra de choisir une assurance-vie peu chargée en frais », fait valoir Olivier Sentis.

Si certains assureurs annoncent ne percevoir aucun frais de versement, d'autres ne le concèdent que si une part de l'épargne investie l'est dans un pourcentage en unités de compte (UC), placements plus rémunérateurs mais plus risqués, dont le capital n'est pas garanti. « Un rendement de 2,6 % par exemple cachera des disparités en fonction des assureurs. En général, les mutualistes prennent davantage soin de leurs assurés », souligne Gilles Belloir, qui recommande vivement de « vérifier aussi si le contrat d'assurance-vie que l'on possède est toujours ouvert à la commercialisation. »

D'autres paramètres jouent sur le rendement réel du fonds en euros. Ce-

lui-ci est calculé sur la base de plusieurs éléments techniques, dont le taux minimum garanti (TMG) et la provision pour participation aux bénéfices (PPB). Cette dernière peut ne pas être distribuée dans son intégralité afin de lisser dans le temps la distribution des bénéfices aux assurés, ce qui diminuera le rendement du fonds en euros, du moins temporairement. En revanche, cela le renforcera si les rendements sont trop faibles certaines années. « Certains assureurs mettent une partie des bénéfices en PPB. Cette part, qui ne peut dépasser un maximum de 15 % du fonds en euros, permet de redistribuer du rendement sur ce dernier plus tard. Elle devra être reversée dans les huit ans à l'assuré », souligne Olivier Sanson, lequel indique que ce n'est pas le cas pour son contrat monosupport. L'inflation pèse aussi sur le rendement réel du fonds en euros, comme sur celui de tout autre placement. Toutefois, depuis quelques années, les frais sur les contrats d'assurance-vie diminuent. Les nouvelles fintechs 100 % digitales, proposant moins de frais, n'y sont pas pour rien. Pour Olivier Sanson, « la tendance est à la diminution des frais et notamment des frais d'entrée, car les Français sont à la recherche de solutions peu coûteuses. »

“

**L'inflation pèse aussi sur le rendement réel du fonds en euros, comme sur celui d'autres placements.**

## RENDEMENT OU STABILITÉ ?

Si le rendement réel du fonds en euros est inférieur à celui annoncé, on aurait tort de le jeter avec l'eau du bain. En effet, le fonds en euros constitue un havre de stabilité en cette période de fortes incertitudes. « Le fonds en euros joue un rôle d'amortisseur dans l'épargne. Il complète les placements bancaires et permet de sécuriser un capital en attente d'un projet », estime Franklin Morin.

“

**Si le rendement réel du fonds en euros est inférieur à celui annoncé, on aurait tort de le jeter avec l'eau du bain.**

Les épargnants à la recherche d'un actif plus rémunérateur pourront investir davantage

en UC, qui sont composées d'actions de private equity, d'immobilier ou encore d'ETF. Le pourcentage de fonds en euros détenu dans une assurance-vie par rapport aux UC dépendra du profil et de l'horizon de placement du souscripteur.

« Si l'on ouvre une assurance-vie avec un horizon de placement supérieur à 10 ans, cela peut être intéressant de choisir des UC bénéficiant d'une espérance de rendement de 6 à 7% par an », confie Guillaume Derrien. Franklin Morin souligne que l'augmentation du pourcentage d'UC dans les contrats d'assurance-vie est « un mouvement de fond » « Cela s'explique par la démocratisation de certains actifs jusque-là réservés aux institutionnels que l'on peut désormais introduire dans une assurance-vie, mais aussi à la tolérance au risque des épargnants qui a augmenté », précise-t-il.

Et de prévenir : « La question n'est pas de chercher le rendement

maximal, mais d'évaluer pour chaque situation si le supplément de rendement attendu est cohérent avec l'horizon et le niveau de risque acceptable. » Ce dernier conseille de diversifier ses placements et de ne pas hésiter à se faire accompagner par un conseiller. « La diversification géographique est importante car les fonds en euros sont très exposés aux obligations de l'État français. » En cas d'insatisfaction, le souscripteur peut aussi transférer son contrat d'assurance-vie. « L'épargnant peut, en pratique, transférer son assurance-vie vers un meilleur contrat sans perdre ses avantages fiscaux. Toutefois, ce transfert facilité par la loi Pacte n'est pas une obligation pour l'assureur. En outre, il doit être effectué dans la même compagnie d'assurance et l'assureur peut demander à l'assuré de payer des frais supplémentaires », fait remarquer Gilles Belloir.

« Les fonds en euros ont encore de l'avenir de-

vant eux en raison de leur ratio risque/rendement », estime Guillaume Derrien, rappelant que « les Français sont les champions du capital garanti. » Tant que l'inflation et les taux d'intérêt resteront élevés, les fonds en euros devraient continuer d'être attractifs. Toutefois, la tendance actuelle est à la baisse des taux directeurs et à celle de l'inflation. En effet, ce qui fait le bonheur des épargnants ne fait pas celui des emprunteurs. •

**Sophie Sebirot**

## CHIFFRES CLÉS

- L'encours des assurances-vie atteint 2 100 milliards d'euros à fin octobre 2025, en hausse de +6,5 % sur un an.

Fin 2024, l'assurance-vie représentait 1 923 milliards d'euros, dont 1 388 milliards pour le seul fonds en euros.

Source : France Assureurs